



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpacsm.fr

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	7

Convocation le :
5 novembre 2024

Délibération : 2024-11-04
PROGRAMME TRAVAUX 2025 ET SUBVENTION
Annexe : -
Pages : 2

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2024-11-04

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vendredi 15 novembre, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;
Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;
Madame Candice BOYER ; représentante d'Andrezel ;
Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;
Madame Véronique LANGRY, représentante de Saint-Méry,

Etaient Absents excusés :

Monsieur Hervé CISNAL ; représentant de Saint-Méry ;
Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Stéphane HUBERT est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1111-1 ;

Vu la nomenclature M57

Considérant le programme de travaux 2025 proposé ;

TRAVAUX	FOURNISSEURS	MONTANT HT	MONTANT TTC
MOBILIER SCOLAIRE	LACOSTE	5 965,00 €	7 237,88 €
ETUDE ACOUSTIQUE	LESJIE	1 153,00 €	1 383,60 €
PANNEAU ISOLATION PHONIQUE	ITG	6 220,00 €	7 464,00 €
TOTAL		13 338,00 €	16 085,48 €

Entendu le rapport du président du SIRP qui propose le plan de financement suivant ;

SOURCE DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
FOND PROPRE	65 %	7 335,90 €
FER TRANCHE A + B	45 %	6 002,10 €
TOTAL		13 338,00 €
FC TVA		2 747,48 €
TOTAL GENERAL		16 085,48 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le programme travaux 2025 réhabilitation et mise aux normes écoles maternelle ;

APPROUVE le plan de financement associé ;

AUTORISE le président du SIRP à signer tout document relatif aux travaux et à la demande de subvention

Fait et délibéré en séance,

Le 15 novembre 2024,

Pour intercommunalité certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du SIRP

